

accordant aux Transports Montreux - Vevey - Riviera SA (MVR) une garantie d'emprunt de l'Etat de Vaud de CHF 11'638'000.- pour le financement des investissements des funiculaires Territet – Glion, Vevey – Chardonne – Mont-Pèlerin et Les Avants – Sonloup

du 10 mars 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ L'Etat de Vaud accorde aux Transports Montreux-Vevey-Riviera SA (MVR) une garantie d'emprunt de CHF 11'638'000.- pour le financement des investissements des funiculaires Territet – Glion, Vevey – Chardonne – Mont-Pèlerin et Les Avants – Sonloup.

Art. 2

¹ Cette garantie est valable jusqu'au 31 décembre 2070.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 10 mars 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 24 mars 2020

Délai référendaire : 28 mai 2020